

2020_CT2_038

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°1/2020 - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis - ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_038- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 23 juillet 2020

02_1_12

■ **Décision Modificative n°1/2020 - État Spécial de Territoire du Pays d'Aix**

Le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire a adopté le 28 novembre 2019 le Budget Primitif 2020 de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix.

Il convient aujourd'hui de préparer une Décision Modificative n° 1 afin de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Le Budget Primitif est un document prévisionnel ; il est nécessaire d'ajuster les prévisions en cours d'année.

Les dotations de gestion étant figées pour l'année, le financement des dépenses supplémentaires ne peut être assuré que par des suppressions de crédits antérieurement votés.

1 – Section de Fonctionnement

Il convient de procéder à des ajustements de crédits entre chapitres au sein de la section de fonctionnement.

Afin de prendre en compte le remboursement des abonnements liés aux activités de natation suite à la crise sanitaire, il convient de prévoir 65 000 € de dépenses supplémentaires.

De même la crise sanitaire induit une dépense supplémentaire de 35 000 € dans le cadre de la DSP « Gestion des aires d'accueil des gens du voyage », afin de prendre en compte deux mois de gratuité des fluides.

Les taxes foncières 2018 et 2019 de l'ARENA du Pays d'Aix sont à régulariser pour un montant de 120 000 €.

La direction de l'habitat, évalue un besoin supplémentaire de 50 000 € relatif au marché d'études pour le traitement des logements insalubres.

L'ensemble de ces dépenses supplémentaires est compensé par des restitutions de crédits : Sports (- 120 000 €) et Politique de la ville (- 50 000 €).

Il convient également d'ajuster la Dotation de Gestion Locale de Fonctionnement de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix pour un montant de + 51 166 €, afin de prendre en charge les remboursements aux communes dans le cadre des conventions de gestion non connues au moment de l'établissement du Budget Primitif.

Il s'agit de conventions relatives aux compétences suivantes :

- Aires de stationnement : + 20 000 €
- Voiries : + 31 166 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

51 166 €

2 – Section d'Investissement

Il convient de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement.

Les mouvements notables sont les suivants :

- Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement : + 3 885 000 €

Il s'agit de participer au financement des acquisitions foncières et à l'aménagement de la zone d'activités de Bel Ombre à Bouc Bel Air, ainsi que de verser les fonds de concours pour les opérations déjà lancées par les communes.

- Les opérations d'aménagement : + 2 540 000 €

- Aix Calade : + 1 790 000 € afin de financer l'acquisition d'un terrain dans le cadre d'une DIA.
- ZAC du Tourillon : + 600 000 € afin de financer l'acquisition d'un terrain dans le cadre d'une DIA.
- Avance remboursable au Budget Annexe de l'Aménagement : + 150 000 € afin de compenser le retard dans les ventes de terrains du fait de la crise sanitaire.

- Voirie / Requalification de zones :

- Contournement Aix les Milles : + 100 000 €
- Aix Pôle d'activité : + 100 000 €
- Requalification ZA Les Joncquiers les Pennes Mirabeau : + 810 000 €
- ZAC Grand Pont La Roque d'Anthéron + 20 000 €
- ZA Terre du Fort Pertuis + 500 000 €
- Voirie Etudes et travaux + 300 000 €

- Bâtiments : + 169 000 €

Compte tenu d'un rejet de facture intervenu fin 2019 sur la piscine de Venelles, il convient de prévoir les crédits nécessaires.

- CFA : + 300 000 €

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau CFA, il convient de prévoir les crédits nécessaires à l'acquisition d'équipements informatiques, d'équipements relatifs à la sécurité et à l'interconnexion des réseaux : fourniture de switchs et accessoires, fourniture de pare-feu et acquisition de licences, interconnexion au réseau via la fibre noire, frais de raccordement et IRU.

- Grands Projets : +143 409 €

Il s'agit de participer aux études relatives à l'électrification partielle de la modernisation de la ligne ferrée Aix Marseille.

- Sport : + 639 632

Dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage passée avec la commune de Pertuis pour le complexe de Farigoulier, il convient d'inscrire des crédits supplémentaires afin de financer la deuxième phase en cours de réalisation (parking, tribune, pelouse synthétique et vestiaires). En effet, les travaux ayant pris du retard, le versement prévu en 2019 n'a pas été fait.

- Culture :

- Médiathèque : + 68 520 €
- Aides aux propriétaires privées : + 71 200 €
- Grands opérateurs : + 20 000 €

Compte tenu du décalage dans l'attribution de marchés, des aléas de chantier et de financements de partenaires extérieurs décalés, les restitutions sur les services suivants sont proposées :

- Gens du voyage : - 2 721 761,00 € suite à un décalage des opérations
- Entrées de villes : - 3 9750 000 € décalage d'opérations.
- Infrastructures de Transport : - 1 500 000,00 € Pont sur Guiramande - Plan Campus.
- Grands projets : - 1 500 000,00 € Parc résidentiel de loisirs – Lac de Peyrolles.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à

0 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°2019_CT2_490 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 28 novembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FAG 014-7670/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est adoptée, par nature, la Décision Modificative n°1 pour 2020 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix.

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°1/2020 - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **30 JUIL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_038-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020